

Dix précautions à prendre cet hiver

Prévenir les incendies résidentiels

Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec¹ :

- Au Québec, il y a en moyenne 18 500 incendies annuellement. C'est donc plus d'un incendie toutes les 30 minutes !
- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu.
- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant qu'on dort.

Chauffage au bois. Tout l'équipement que vous utilisez pour le chauffage au bois (poêle, foyer, cheminée) doit être inspecté et nettoyé chaque année. Confiez le ramonage à un professionnel qualifié. Ne brûlez que du bois dur et sec, jamais de bois qui a été peint ou traité chimiquement. Éloignez tout objet inflammable de l'appareil. Jetez les cendres dans un contenant métallique avec couvercle et déposez ce contenant à l'extérieur, loin de tous matériaux combustibles, car les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Chandelles. Insérez-les toujours dans des chandeliers stables et déposez-les sur une surface plane. Éloignez les objets très inflammables, tels que les rideaux. Éteignez-les quand vous quittez une pièce ou avant de vous coucher.

Détecteur de fumée. Le seul moyen d'être averti d'un incendie à temps est un avertisseur de fumée. Assurez-vous qu'il y en a un à chaque étage et qu'il fonctionne en tout temps. Cela peut vous sauver la vie.

Détecteur de monoxyde de carbone (CO). Si vous utilisez un appareil qui produit une combustion (poêle à bois, appareil au gaz ou au mazout), assurez-vous d'avoir un détecteur de CO dans la pièce où il se trouve afin de prévenir des intoxications pouvant être graves, voire mortelles. Le CO est un gaz très dangereux qui n'a ni couleur ni odeur.

Prévenir les accidents de la route

Chaussée. Gardez un œil sur la condition de la chaussée. La glace noire et la gadoue peuvent être difficiles à détecter, spécialement le soir, et elles limitent la qualité du freinage et la possibilité de donner un coup de volant pour éviter un accident.

Voir et être visible. Allumez vos feux de détresse lorsque la visibilité est basse ou nulle. Balayez la neige qui se trouve sur le capot, le toit, les vitres et les phares. Veillez à ce que vos essuie-glaces soient fonctionnels avant votre départ. Une simple éclaboussure de gadoue sur votre pare-brise peut bloquer votre vision et causer une perte de contrôle.

Ralentir et anticiper. Le meilleur moyen d'éviter les dérapages est d'adapter votre façon de conduire aux conditions routières, de ralentir, de prévoir plus de temps pour arriver à destination et d'anticiper les changements de voie, les virages et les courbes.

Garder vos distances. Étant donné qu'il faut plus d'espace pour freiner sur une surface

glissante, augmentez la distance qui vous sépare des autres véhicules. Dirigez votre attention le plus loin possible à l'avant.

Trousse d'urgence². L'hiver, les risques de demeurer coincé dans votre véhicule augmentent. Le gouvernement canadien a préparé une liste d'articles que vous devriez avoir dans votre voiture pour parer à cette éventualité.

La trousse d'urgence de base pour la voiture doit contenir les articles suivants :

Nourriture - aliments non périssables, comme les barres énergétiques

Eau - bouteilles de plastique qui ne se cassent pas sous l'effet du gel (les remplacer aux six mois)

Couverture

Vêtements et chaussures ou bottes de rechange

Trousse de premiers soins et un couteau pour couper la ceinture de sécurité

Petite pelle, grattoir et balai à neige

Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes

Lampe de poche

Sifflet - pour attirer l'attention au besoin

Cartes routières

Articles à garder dans le coffre de l'auto :

Sable, sel ou litière pour chat (non agglomérante)

Antigel et liquide lave-glace

Câble de remorquage

Câble de démarrage

Extincteur

Feu avertisseur ou fusées éclairantes

¹ Source : Gouvernement du Québec : www.securitepublique.gouv.qc.ca

² Source : Gouvernement du Canada : www.preparez-vous.gc.ca